

L'avenir des écoles catholiques en milieu rural

par Marc Fulachier*

Enseignement Catholique Documents n° 237 - page 6

*Les écoles catholiques en milieu rural doivent assurer un service d'éducation de qualité pour remplir pleinement leur service d'utilité publique et leur service en Église.
La mise en œuvre de leurs projets d'éducation les place aujourd'hui devant un triple défi.*

1. Le défi des ressources humaines

L'école catholique rurale est avant tout le fruit de la foi et de l'engagement des communautés éducatives. Elle n'existerait pas sans le dynamisme de ces parents, de ces bénévoles actifs et dévoués qui « croient en leur école », qui la portent à bout de bras. Elle n'existerait pas sans ces enseignants compétents, inventifs, enthousiastes, solidaires, qui vivent leur affectation dans une petite école rurale comme un défi passionnant à relever; qui mettent en œuvre des pédagogies personnalisées et innovantes et des projets culturels; qui n'hésitent pas à prendre appui sur les technologies nouvelles d'information et de communication, et qui deviennent des acteurs de l'animation locale et de la vie associative, culturelle, ecclésiale...

L'avenir dépend donc de la manière dont nous saurons susciter, mobiliser, valoriser toutes ces ressources personnelles et ces dynamismes communautaires, et dont seront apportées des réponses concrètes à certaines situations qui concernent notamment:

- les directrices et directeurs d'école au niveau du recrutement, de la formation, de l'accompagnement et de l'amélioration des conditions d'exercice de leurs responsabilités;
- les personnels enseignants et non enseignants dont la faible motivation pour les petites écoles s'explique souvent par les craintes et les contraintes liées à l'éloignement géographique, à l'isolement, aux risques de fermeture;
- les bénévoles dont le développement est à susciter et à accompagner sans cesse.

2. Le défi des ressources économiques

Face à l'importance des enjeux et des besoins, il est urgent de se mobiliser en vue de plusieurs évolutions, tant au plan juridique et politique (absence d'aide publique aux investissements, insuffisance des forfaits communaux qui limite la liberté de choix des familles, absence de prise en compte, non obligatoire, des enfants de classes maternelles, incertitude juridique sur les conséquences des regroupements) qu'au plan de l'organisation interne à gérer à partir de politiques locales, diocésaines ou régionales cohérentes et mutualisées.

3. Le défi des ressources partagées et des partenariats

La mutualisation des ressources doit s'élargir à toutes les dimensions de la vie des établissements et impulser une véritable dynamique. Des propositions innovantes se font jour: directions multisites, coopérations écoles - collèges, constitution de « communautés d'établissements » partageant progressivement un même projet éducatif et pédagogique... Dans le même temps, ces réseaux doivent pouvoir prendre appui sur un partenariat renforcé avec les municipalités, les associations, les établissements publics, les paroisses... qui vivent les uns et les autres des évolutions comparables et partagent des responsabilités communes dans l'aménagement des territoires.

Conclusion

Tout cela suppose de prendre appui sur les innovations et les initiatives locales, diocésaines, régionales, l'évaluation et la communication des expérimentations réalisées, l'utilisation de méthodes et d'outils d'analyse permettant d'éviter les « pilotages à vue » et l'élaboration de cahiers des charges engageant les partenaires dans la durée.

* Directeur diocésain de Viviers.